



MAIRIE DE MIRAMAS

Envoyé en préfecture le 20/12/2022  
Reçu en préfecture le 20/12/2022  
Publié le 23/12/2022  
ID : 013-211300637-20221214-254\_2022-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU**

**DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE**

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE**

**MIRAMAS**

**ARRONDISSEMENT  
D'ISTRES**

Séance du 14 décembre 2022

**n°254-2022**

----

**OBJET :**

L'An deux mille vingt-deux et le quatorze décembre à dix-huit heures,

Le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire.

Mise en place d'un emprunt  
de 5 000 000 euros auprès de  
la Caisse d'Epargne

Sous la présidence de **Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire**

**Etaient présents : Mesdames et Messieurs,**

Frédéric VIGOUROUX – Anne-Marie GACHON – Gérald GUILLEMONT – Laëtitia DEFFOBIS – Paulette ARNAUD – Eric MARCHESI – Anne-Marie CHAYOT – Olivier JULIEN – Géraldine BUTI – Daniel HIGLI – Monique TRINQUET – Maryse RODDE – Fernande REYNAUD – Bernard GOUDILIERE – Serge CIZABUIROZ – Christiane LEYDER – Jean Luc SANCHE – Brigitte CONTE – Thierry QUERE – Martine ARFI – Christophe CAILLAULT – Margarita ACKE MELO – Hatab JELASSI - Jérémie PARDIES – Gérard GERON – Errol FERRER

**VOTE :**

**POUR :**

**32 (30 « Pour Miramas » +  
2 « Miramas avec vous »)**

**Etaient représentés : Mesdames et Messieurs,**

Jacques BAUDOUX par Laëtitia DEFFOBIS  
Christian PEYRO par Monique TRINQUET  
Fadéla AOUMMEUR par Maryse RODDE  
Régine SONZOGNI par Paulette ARNAUD  
Ali BOUZELMAT par Hatab JELASSI  
Nadia ALI par Eric MARCHESI

**Etaient absents excusés : Madame et Messieurs,**

Viviane ROYER  
Romain TONUSSI  
Nicolas Franck CHALENDAR

**Secrétaire de séance : Madame Laëtitia DEFFOBIS**

**Objet** : Mise en place d'un emprunt de 5 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne

Par délibération budgétaire n°39-2022 du 30 mars 2022, l'assemblée délibérante approuvait l'inscription de 13 535 544,95 € de crédits d'investissement pour des opérations d'équipement financées entre autres par l'inscription d'une recette d'emprunt plafonnée à 5 000 000 €.

Dans la continuité de l'exécution financière de l'ensemble du programme d'investissement voté, il convient de procéder à la mise en place d'un contrat de prêt d'emprunt auprès d'un établissement bancaire.

L'emprunt participe notamment au financement des opérations suivantes :

- Rénovation de la salle Tristani pour un montant estimé à 9 468 000 € TTC à ce jour
- Rénovation énergétique du groupe scolaire Carraire
- Création de deux courts de tennis couverts à hauteur de 1 285 000 € TTC
- Travaux dans les écoles
- Travaux de réhabilitation dans divers bâtiments
- Poursuite du programme Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée) (567 000 € TTC en 2022)

Trois établissements bancaires ont été contactés. La Caisse d'Epargne a fait une offre le 7 novembre 2022 qui répond aux besoins de la commune.

Cet établissement propose un emprunt aux principales caractéristiques suivantes :

- Montant du prêt : 5 000 000 €
- Durée du prêt : 15 ans
- Taux du prêt : taux du Livret A + marge de 0,50 % l'an
- Type de taux d'intérêt : révision en fonction du taux de rémunération du Livret A applicable le deuxième jour ouvré précédant le commencement de chaque période d'intérêts
- Périodicité : annuelle
- Type d'amortissement : progressif
- Base de calcul des intérêts : exact/360
- Modalités de déblocage : Possible en 3 fois et en 2023
- Frais de dossier : 5 000 euros
- Indemnités de remboursement anticipé : 3 % du montant remboursé par anticipation
- Classification Gissler : 1-A

J'invite le Conseil municipal à :

- approuver la mise en place d'un emprunt de 5 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne selon la proposition jointe,

- dire que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2022 sur le chapitre 16, en recettes d'investissement ;
- autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tous documents y afférant.

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
LE RAPPORTEUR ENTENDU,**

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la mise en place d'un emprunt de 5 000 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne selon la proposition jointe.
- **DIT** que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2022 sur le chapitre 16, en recettes d'investissement.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la présente délibération et tout document y afférent.

Ainsi fait et délibéré à Miramas, les jour, mois et an susdits.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date de publication le : 23/12/2022

**Le Maire**

**Acte signé le 16 décembre 2022**

**Frédéric VIGOUROUX**

*Conformément à l'article R421-5 du Code de Justice Administrative, le présent acte pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le cas échéant, la saisine pourra notamment s'effectuer par voie de dématérialisation depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*